



Etudier et jouer.... C'est gagner !

Vade-mecum 2019-2020

Association Wallonie-Bruxelles de Basketball
Centre de Formation
3, allée du Stade Communal
5100 JAMBES
<http://www.awbb.be>
081/31.26.48 – 0492/97.28.15

Introduction

En septembre 2019, pour la 17ième année consécutive, l'Association Wallonie-Bruxelles de Basketball entame la rentrée de son Centre de Formation.

Suite aux tests de sélection, une quarantaine de jeunes garçons et filles âgés de 14 à 18 ans sont admis pour vivre cette expérience qui leur permettra de poursuivre en parallèle une formation sportive de haut niveau et une formation scolaire dans des conditions optimales.

Lorsqu'un jeune accepte d'entrer au Centre de Formation,

- **il s'engage**, ainsi que ses parents, à respecter le règlement d'ordre intérieur propre à l'internat ainsi que la charte éthique AWBB,
- **il s'engage** dans un projet en commun avec l'AWBB où les deux parties respecteront les engagements repris dans le présent document.

Le jeune du Centre de Formation s'engage et est pris en charge pour une période d'un an.

Au terme de l'année, les membres du staff (technique et éducatif) dressent le bilan de l'année écoulée et prennent ensemble la décision de proposer au conseil d'administration de prolonger ou non l'apprentissage du jeune au sein du Centre de Formation.

La décision sera communiquée aux parents et au jeunes au plus tard le 30 avril.

Nous vous souhaitons à tous et toutes une excellente année scolaire et sportive et n'oubliez jamais, comme l'ont si bien dit les jeunes du Centre de Formation eux-mêmes lors de l'élaboration de la devise du Centre, que...

«Etudier et jouer...c'est gagner !»

La charte éthique de l'AWBB

Chaque saison, l'Association Wallonie-Bruxelles de Basketball offre à de jeunes sélectionnés la possibilité de participer à diverses activités de détection, formation et compétition : centre de formation (sport-études), journées et des stages de sélection, équipes provinciales, régionales et nationales.

L'objectif de ces manifestations consiste à détecter et à former les jeunes talents prometteurs pour leur permettre de pratiquer ensemble le basketball au plus haut niveau, dans des conditions optimales.

A cette fin, l'AWBB souhaite pouvoir garantir à chaque participant un encadrement professionnel alliant rigueur, sérieux et compétence. Pour ce faire une équipe d'encadrement importante en quantité, qualité et complémentarité est mise au service de ces jeunes élites pour qu'ils puissent en permanence donner le meilleur d'eux-même et progresser pas à pas vers le haut niveau.

Cet objectif n'est réalisable qu'en exigeant des jeunes sélectionnés (et de leurs représentants légaux) une **adhésion totale** aux principes mis en place et énoncés ci-après.

Toute participation à une activité de l'AWBB implique la connaissance du contenu de la charte et en conséquence, l'engagement à en respecter strictement les règles.

L'AWBB se réserve le droit de sanctionner IMMEDIATEMENT tout manquement à ces principes.

Les participants s'engagent à :

1. Toujours respecter l'ordre des priorités suivantes :
 - **leur santé, leur sécurité et celle de tous les autres participants,**
 - **leurs obligations scolaires,**
 - **leurs objectifs basketball.**
2. Faire preuve d'un bon esprit de groupe, à respecter les règles élémentaires de vie en commun et à suivre les directives des responsables de l'AWBB ;
3. Adopter une attitude positive permanente vis-à-vis des autres joueurs, des coaches, des dirigeants et des arbitres ;
4. Etre présents à toutes les activités pour lesquelles ils sont sélectionnés (sauf cas de force majeure) ;
5. Respecter les horaires, les programmes, les installations, le matériel et les tenues vestimentaires ;

6. Respecter une **alimentation correcte et une attitude « sportive »** durant toutes les activités provinciales, régionales ou nationales (pas de friture, de fastfood, de boissons alcoolisées, de cigarettes ou autres substances nocives) **et en dehors** de ces activités.
7. Tenir compte des recommandations médicales suivantes :
- Eviter la pratique sportive en cas de fièvre, d'infection ou de fatigue.
 - Débuter et terminer l'effort de manière progressive (Echauffement, étirement).
 - Se méfier des conditions climatiques extrêmes (trop chaud, trop froid).
 - Favoriser une hydratation et une alimentation adaptées à l'effort.
 - Toujours interrompre un effort, même habituel, mal toléré.
 - Consulter son médecin lors de symptômes apparaissant à l'effort ou après celui-ci.

Lors de leurs missions d'encadrement sportif et/ou d'animation, le personnel AWBB peut être amené à photographier ou à filmer les participants aux activités sportives. Ces photos et vidéos sont susceptibles d'être utilisées pour la promotion des activités de l'AWBB.

La participation aux activités AWBB entraîne l'acceptation de cette éventualité.

Tout sportif (sportive) ou parent de sportif (sportive) peut néanmoins refuser la publication et demander le retrait du site de l'AWBB des photos et vidéos individuelles le concernant par simple courrier adressé à : Association Wallonie-Bruxelles de Basketball, avenue PH Spaak, 17/03 – 1060 Bruxelles.

Le projet pédagogique du Centre de Formation

OBJECTIFS :

- Poser les bases d'une carrière sportive axée vers une pratique de haut niveau et qui s'inscrit dans le long terme, tout en poursuivant une scolarité normale afin de préserver l'avenir socioprofessionnel des jeunes.
- Contribuer ainsi à l'épanouissement personnel des jeunes en leur apprenant progressivement à gérer de manière performante et autonome leur projet de vie.

CONCRETEMENT :

<u>Définir, baliser et réussir conjointement ses projets individuels scolaires et sportifs.</u>
--

Le projet scolaire :

Acquérir les bases nécessaires à la réussite du projet d'études ou, et du projet socio-professionnel individuel.

Réussir son année scolaire.

Le projet sportif :

Acquérir toutes les compétences sportives nécessaires à une pratique orientée vers le haut niveau.

Réussir des performances sportives en rapport avec une pratique de haut niveau

Le projet personnel :

En concertation avec les entraîneurs, le préparateur physique, les éducateurs et le psychologue, le jeune établit dès le début de l'année son projet personnel.

Sur la base de ses capacités physiques et mentales et de sa motivation, le jeune et les membres du staff technique et médical mettent en place une série d'objectifs sportifs mais aussi scolaires à atteindre à chaque fin de cycle.

L'évaluation de ces objectifs sera effectuée à chaque fin de cycle et communiquée via le bulletin du Centre de formation.

Les contraintes liées à ce choix :

Au niveau scolaire : semaines scolaires normales comptant de 28 à 36 heures de cours, plus les temps de travail en dehors de l'école : leçons et devoirs divers. Lors des périodes de contrôles et d'examens, la charge de travail est plus importante.

Au niveau sportif : 10 à 15 heures d'entraînement par semaine, plus les stages et les compétitions. Ce programme génère une fatigue physique importante et un emploi du temps chargé. La préparation des grands rendez-vous sportifs est une période durant laquelle la charge devient plus importante. Le choix sportif s'étend bien au-delà des heures d'entraînements dirigés par les entraîneurs. En effet, c'est tout le mode de vie qui est influencé par ce choix car l'hygiène de vie a un impact immédiat et automatique sur les effets de l'entraînement. Le meilleur entraînement du monde ne produira pas ses effets si les sportifs ne respectent pas certains principes de récupération (régularité des rythmes de veille et de sommeil, temps de repos, alimentation appropriée).

Le cumul de ces contraintes entraîne une pression importante sur le temps : s'entraîner, récupérer, étudier, constituent le quotidien. **Le temps qui peut être consacré à la détente et aux loisirs est forcément limité.**

Les solutions proposées :

- Une organisation rigoureuse pour permettre de gérer les différentes contraintes.
La structure de « l'internat sport-études » permet un gain de temps qui doit

permettre de gérer le paramètre « temps » avec plus d'efficacité : les jeunes vivent et s'entraînent au centre. Ils vont à l'école durant la journée. L'emploi du temps au centre est aménagé : l'horaire fixe les moments d'entraînement, d'études, de repas, de repos, de détente.

- La mise en place de personnel compétent et motivé à tous les échelons du projet. Une équipe d'éducateurs a pour responsabilité de les soutenir et les aider dans leurs efforts, ainsi que de veiller sur leur équilibre personnel et le respect des règles de vie en communauté.
- Une gestion de groupe au niveau du personnel de tous les intervenants dans le projet : implication dans la philosophie du projet, partage des valeurs, communication, solidarité.
- Une responsabilisation et une prise de conscience individuelle de la part de chaque jeune sont nécessaires pour qu'ils acceptent ces contraintes avec sérénité.

Les valeurs mises en avant

- Le respect : de soi, des autres (sportifs, entraîneurs, éducateurs, du personnel du centre, des équipes qui encadrent le projet, des arbitres, des adversaires), de son sport, des biens et des lieux.
- La solidarité : partage des contraintes de la vie en communauté, soutien mutuel.
- L'excellence : la recherche de la qualité dans tout ce que l'on fait.
- Le sens des responsabilités et l'autonomie : être l'acteur de sa propre vie, s'engager dans ce que l'on fait.
- La force de caractère : qui permet de faire face aux situations difficiles.
- Le sens de l'effort et la volonté : se confronter à la difficulté pour progresser et s'endurcir, maintenir son effort dans la durée.

Les règles de vie, le code de conduite

- Les règles relatives à la sécurité
De soi
Des autres
Des lieux
- L'hygiène personnelle
La tenue
La propreté
- Les règles relatives à l'étude
La durée quotidienne de l'étude, l'horaire d'étude
Les lieux d'étude
- Les règles relatives à l'entraînement
Les horaires
La tenue
Les lieux d'entraînement
- Les règles relatives à la récupération
Le sommeil
La détente : les horaires et les lieux de détente. Règles de fréquentation des lieux.
Les repas : les horaires, présence au repas, manger de tout
- Les règles relatives à l'organisation de la vie en communauté
Le respect des horaires
Le respect de l'intimité d'autrui
Le respect de lieux : ordre, propreté
- Les sanctions
La remarque assortie d'une réparation immédiate (s'il y a lieu : réparer les dégâts)

commis, nettoyer,...)

Le remboursement des frais liés à une négligence (matériel abîmé ou détruit)

La remarque assortie d'un service à la communauté pendant une période déterminée

L'isolement en chambre : avec suppression des accès aux lieux de détente

Le renvoi temporaire

Le renvoi définitif...

Les différentes sanctions ne sont pas progressives : **la gravité d'un comportement peut conduire immédiatement à l'exclusion si la faute peut mettre en péril la santé, la sécurité d'un stagiaire ou nuire gravement à la ligne de conduite et/ou à l'image du Centre de Formation.**

Les sanctions de renvoi sont de la responsabilité du conseil d'administration. Le staff éducatif et la direction technique se chargeront de prendre et de faire exécuter les sanctions de moindre importance liées à la vie quotidienne du centre.

Le règlement d'ordre intérieur

1. Principes généraux

Le Centre ADEPS de Jambes accueille le Centre de Formation de l'AWBB.

L'objectif de ce Centre de Formation est de mettre à disposition des jeunes sportifs et sportives sélectionnés les moyens qui leur permettront peut-être de réussir une carrière sportive au plus haut niveau, tout en suivant une scolarité normale.

Le challenge est difficile. Il exigera de la part de tous, sportifs et encadrement, une discipline et une rigueur de tous les instants.

Les sportifs mettront donc un point d'honneur à s'entraîner et à effectuer leurs activités scolaires à 100%.

En cas de problèmes scolaires, sportifs ou relationnels (problème de groupe, de chambre...), l'interne et ses parents sont invités à prévenir au plus tôt l'éducateur ou le responsable sportif. Ne pas attendre la dernière extrémité.

Ne pas hésiter à intervenir auprès d'un membre du staff pour signaler tout problème, demander un renseignement ou une précision. Nous sommes là pour vous aider.

C'est à ce prix que cet objectif sera réalisable.

2. Ordre et discipline

AUTORITE ET SURVEILLANCE

Les internes sont placés sous la surveillance et soumis à l'autorité de l'équipe éducative, des membres de la Direction Technique et du personnel du Centre ADEPS au dehors comme à l'intérieur de l'internat. Ils ont à suivre toutes les indications et toutes les instructions données par l'une de ces personnes.

SAVOIR-VIVRE

Les internes prennent des habitudes d'ordre, de ponctualité, et de propreté (la propreté implique une hygiène constante : douche journalière, cheveux propres, linge en parfait état, pantoufles,...). Ils observent, en toutes circonstances, les règles de la plus stricte bienséance.

Partout, ils doivent se faire remarquer par leur parfait maintien et par leur savoir-vivre irréprochable. Dans leur conversation et en toute occasion, ils utilisent un langage correct témoignant d'une bonne éducation.

3. Déroulement d'une journée normale au centre de formation

7h00 Lever, douche, **mise en ordre des chambres** et des salles de bain (lit refait, vêtements rangés, étagères en ordre, sol dégagé)

7h15 Petit déjeuner* : c'est le **repas le plus important** de la journée pour un sportif ! Préparation des lunchs paquets pour le repas de midi.

7h45 Départ pour la journée d'école : fermer les fenêtres et les chambres à clé.
Pour ceux qui commencent plus tard : prendre les consignes chez l'éducateur et le staff technique, mais toujours **respecter l'heure du petit déjeuner**.

16h30 Retour de l'école - Collation

17h00-21h30 Entraînements – Souper - Etude

Voir les horaires spécifiques de chaque groupe de travail. Ces horaires seront affichés aux valves des étages. Pour toute autre situation, ils prennent les consignes chez l'éducateur de service.

Les éducateurs contrôlent les journaux de classe pour vérifier les devoirs à effectuer, les leçons à étudier, ainsi que les éventuelles communications de l'école.

Souper* : tous les internes se présentent douchés et en tenue correcte (t-shirt de la fédération, pas de pieds nus).

Etude surveillée : Les sportifs étudient dans la salle d'étude ou en chambre**.

Dans le cas où il s'avère nécessaire d'imprimer des documents pour des travaux scolaires, une imprimante est accessible dans le bureau du staff.

Une fois les travaux scolaires terminés, les internes peuvent se rendre dans la salle de détente (de 20h00 à 21h30).

Le silence aux étages des chambres est strictement d'application (pas de musique, GSM, cris...).

21h30 Chaque interne regagne sa chambre

22h00 Silence dans les chambres et extinction des lampes

* La présence à tous les repas est obligatoire. A la fin des repas, les plateaux et chaises seront rangés, les tables nettoyées par les sportifs, sportives.

**Lorsque les internes sont dans leur chambre, les portes ne peuvent jamais être fermées à clé.

Lorsqu'ils quittent les chambres, les portes et les fenêtres doivent toujours être fermées à clé.

Chaque semaine, un jeune par groupe d'entraînement sera désigné comme responsable de l'ordre et de la propreté des étages et du réfectoire.

4. Horaires des jours « spéciaux »

Dimanche : retour à l'internat obligatoire entre 19h00 et 20h00 ou en fonction des horaires des matches. En cas de retard ou d'absence, les parents préviennent personnellement en laissant un message sur le répondeur téléphonique (**0492/97.28.15**) avant 19h00.

Mercredi :

07h00-12h00 mêmes horaires que les jours habituels

12h30-13h30 dîner

14h00-18h00 entraînements et études : voir horaires spécifiques par groupe de travail.

18h30-19h00 souper

19h00-21h00 match : voir horaires spécifiques par groupe de travail.

Vendredi :

Garçons : retour à la maison après l'entraînement

Filles : retour à la maison (ou entraînement en club) après l'école

5. Mixité

L'internat est mixte. Les sportifs, sportives adopteront une attitude correcte les uns vis-à-vis des autres : aucun geste ou parole déplacés, aucun comportement de flirt ne seront tolérés.

Les accès aux étages et aux chambres de l'autre genre sont interdits sauf autorisation précise de l'éducateur.

Lorsqu'un jeune se trouve dans une chambre qui n'est pas la sienne, la porte doit **toujours** rester ouverte.

6. Sorties

Toute sortie du Centre ADEPS autre que celle requise pour se rendre à l'école doit être autorisée par l'éducateur.

A l'occasion d'un rendez-vous médical, une attestation de présence signée par le spécialiste sera à remettre à l'éducateur.

A l'exception d'une participation à une rencontre officielle et/ou d'un entraînement dans le club D1, le retour dans les clubs de double affiliation (Filles) n'est autorisé que le vendredi soir.

Les sorties pour les filles pour les activités des clubs D1 sont déterminées par le staff sportif. (Les parents des joueuses concernées par une double affiliation remplissent en début de saison le document de sortie officiel).

Un retour exceptionnel en famille ne pourra se faire qu'avec accord écrit (e-mail) des parents remis à l'éducateur. Sans avis contraire des parents, le staff éducatif décidera au cas par cas d'accorder ou de refuser des sorties du centre ADEPS (cinéma, magasin...). Les sorties extraordinaires (rencontres, activités scolaires, sorties de longues durées) doivent être communiquées à l'éducateur la semaine précédant l'activité. Toutes les sorties doivent être sollicitées par email. **Sans demande écrite, aucune sortie ne sera autorisée !!** En cas de force majeure, prévenir l'éducateur ou le responsable de la fédération.

Le mercredi, les élèves (avec autorisation des parents) ont la possibilité de se rendre dans les commerces des environs. En dehors de ce moment, aucune sortie ne sera autorisée.

Lorsqu'un stagiaire est majeur, il devient le seul interlocuteur du Centre de formation, à lui de tenir ses représentants légaux au courant de l'évolution de ses activités au Centre de Formation.

7. Règles concernant la sécurité et l'hygiène

Tout stagiaire qui transgresse volontairement ou qui permet à autrui de transgresser les règles de sécurité sera IMMEDIATEMENT et LOURDEMENT sanctionné. (Exemples : obturer les détecteurs de fumée, bloquer les ascenseurs ou issues de secours, ...)

Tout accès aux terrasses (aux étages des chambres) est soumis à une autorisation préalable des éducateurs.

Les sorties par les fenêtres des chambres et l'accès aux balcons (autour des chambres) sont strictement interdits.

CHAMBRES

L'accès aux chambres n'est autorisé qu'aux internes et à leurs parents. En aucune manière, les amis et amies n'ont accès aux chambres.

Les chambres doivent rester en ordre. Chacun y veillera, sous le contrôle de l'éducateur. Le personnel du centre ADEPS effectuera le nettoyage des sanitaires et des chambres une fois par semaine.

Les frigos, TV et machines électriques type « chauffage individuel » sont interdits dans les chambres.

Pas de denrées périssables dans les chambres.

Tout objet de valeur DOIT être mis en sécurité dans le coffre (cadenas à prévoir) qui se trouve à l'intérieur de la garde-robe.

Une clé de chambre + un badge d'accès aux étages de l'internat sont prévus par

personne, leur perte sera facturée 60 euros au responsable.

Tous les vendredis lors du retour à domicile, chaque interne déposera sa clé + badge dans la boîte à clés, et les récupère auprès de l'éducateur à son retour à l'internat le dimanche soir.

Lors des matches à domicile, l'accès aux chambres est possible uniquement avec l'accord d'un membre du staff de l'AWBB.

Tout changement de chambre doit préalablement avoir l'accord du responsable éducatif.

OBJETS DE VALEUR

Les internes sont personnellement responsables de l'argent et de tout objet de valeur qu'ils introduisent à l'internat. La détention d'objets tels que : bijoux, effets classiques coûteux, montres de prix, radios, matériel hi-fi, jeux "vidéo", ordinateurs... est fortement déconseillée ainsi que toute console portable dont l'utilisation est par ailleurs interdite après le coucher. En aucun cas, ni l'AWBB, ni le staff éducatif, ni le personnel de l'Adeps ne pourront être rendus responsables de la disparition ou de la détérioration de tels objets. D'autre part, ils se réservent le droit de **CONFISQUER** le matériel qui contrarierait la bonne marche de l'établissement.

SALLES D'ETUDE ET DE DETENTE

Trois salles sont mises à disposition des internes au 2^{ème} étage :

- Une salle d'étude : travail en commun, venue des répétiteurs,
- Une salle de détente : TV, vidéo, musique, jeux de société, billard, tennis de table,
- Une salle d'informatique avec accès à internet.

Une connexion internet sans fil est également disponible aux étages des chambres, entre 7h00 et 22h00.

Les heures d'accès à ces salles (20h00-21h30 + mercredi après-midi) sont gérées par les éducateurs.

Le matériel mis à disposition dans ces locaux doit rester en place et en ordre. Les internes y veilleront sous le contrôle des éducateurs.

INSTALLATIONS SPORTIVES

Les internes veillent au placement du matériel et à son rangement en fin d'activité suivant un ordre de passage établi par les entraîneurs.

Dans la salle de musculation, les appareils et poids doivent être rangés immédiatement et systématiquement pour les utilisateurs suivants. En aucun cas, les jeunes ne peuvent se rendre seuls à la salle de musculation.

Dans tous les cas, les « déchets » (bouteilles en plastique, tapes...) seront placés dans les poubelles après la fin de l'entraînement.

AUTRES INSTALLATIONS

- Cafétéria du Centre ADEPS : accès strictement interdit aux internes.
- Loge matériel : accès strictement interdit aux internes

TABAGISME

Toute personne surprise à fumer, à produire une flamme ou à provoquer une combustion dans le bâtiment sera sanctionnée.

Dans le cas où le délit est constaté à un étage, une sanction d'exclusion sera appliquée et selon le cas, elle pourrait être définitive.

UTILISATION DES GSM

La détention d'un GSM est autorisée mais son utilisation en est interdite pendant les études, au restaurant, dans les installations sportives, et entre l'extinction des feux et le lever.

8. Soins médicaux

PROCEDURES MEDICALES :

1. URGENCE journée : procédure de l'école.
2. URGENCE nuit : l'éducateur se rend avec l'interne en clinique et prévient le représentant légal au plus vite.
3. Maladie au Centre : l'éducateur prend la décision de contacter les parents afin d'organiser le retour à la maison du jeune pour qu'il aille consulter son médecin de famille.
4. Blessure au Centre + assurance : Cfr document « procédure médicale au CFWB »
5. Kiné (ostéo) + reprise de l'activité : Cfr document « procédure médicale au CFWB »
6. Médicaments : les internes (ou les éducateurs) se chargent d'aller les chercher.
7. Trousse de secours au Centre : une trousse de secours est disponible dans le bureau des éducateurs. Cependant, chaque jeune doit disposer dans sa chambre des médicaments les plus souvent utiles (maux de gorge, de tête, antidouleurs,...)
8. Déplacements en cas de blessures lourdes (école, kiné, visites médicales...) : assurés par le staff.

Chaque interne doit obligatoirement être en possession de son propre bodyglove.

Chaque interne doit être en possession de la carte SIS et de plusieurs vignettes mutuelle.

Les joueurs affiliés à une Maison Médicale et qui ne peuvent bénéficier du remboursement de la mutualité doivent le signaler avant le 15 septembre 2018 par mail à py.kaiser@awbb.be.

9. Assurances

a) dommages matériels : chaque stagiaire devra s'assurer et présenter un contrat justifié d'une d'assurance en responsabilité civile en vigueur, couvrant sa responsabilité personnelle en dehors des activités sportives (RC familiale pour les mineurs et personnelles pour les majeurs). Une attestation certifiant une telle couverture devra être remise à la direction avant la reprise annuelle du Centre de Formation.

b) dommages corporels : l'affiliation au Centre de Formation comprend une assurance qui couvre les frais engendrés par une blessure dans le cadre des activités du Centre de Formation souscrite par l'AWBB

10. Respect de la vie privée et droit à l'image

L'inscription au Centre de Formation implique que chaque représentant légal autorise l'AWBB à utiliser l'image, les coordonnées personnelles et les propos de son enfant dans le cadre des activités fédérales.

11. Etudes

Suivi scolaire : tous les bulletins scolaires doivent être systématiquement et immédiatement fournis au responsable éducatif. Les éducateurs sont présents au quotidien pour assurer un suivi et les professeurs de rattrapage viennent à la demande (voir ci-dessous).

Remédiation scolaire : un premier contact est pris avec les professeurs après demande des stagiaires ou de leurs parents. Après la première séance de cours, il appartient aux internes concernés de prolonger et/ou de modifier les horaires si besoin et d'en informer Le responsable éducatif doit toujours être tenu au courant des modifications et prolongement d'activité des professeurs extérieurs.

12. Evaluations et réunions

Deux fois par mois, un bulletin sera communiqué aux internes et envoyé aux parents : les évaluations porteront sur les aspects scolaires, sportifs (basket et physique), d'attitude et de comportement.

A tout moment, en cours d'année, les parents ont la possibilité de prendre un rendez-vous individuel avec le responsable souhaité.

En début d'année, les responsables du Centre de Formation prendront contact avec les écoles : la direction et les titulaires.

13. Etat des lieux des chambres

Un état des lieux de chaque chambre sera effectué par le responsable éducatif et les stagiaires durant la première semaine de la rentrée.

Un nouvel état des lieux sera effectué lors de chaque libération ou occupation de chambre (Toussaint-Noël-Carnaval-Pâques-Juin).

Toute dégradation des installations (!! interdiction d'utiliser des punaises pour afficher sur les murs !!) ou du matériel dûment constatée sera immédiatement facturée à l'auteur des faits.

14. Equipement

Lors de la première année, chaque stagiaire qui entre au Centre de Formation reçoit un équipement sportif et textile fourni par la fédération et ses partenaires.

Il est primordial d'en prendre soin et de marquer celui-ci de ses initiales et de son numéro.

A partir de la deuxième année, le renouvellement de l'équipement sera à commander individuellement et sera facturé aux parents.

L'utilisation de cet équipement est obligatoire pour toutes les activités du Centre de Formation dans ou hors du centre ADEPS.

15. Les conditions de départ anticipé

Le jeune et ses parents s'engagent dans un projet commun d'un an (du 1er août au 30 juin).

En cas d'arrêt volontaire ou d'exclusion avant le terme de l'engagement, seul le Conseil d'administration de l'AWBB est habilité à prendre les mesures et décisions qu'il juge nécessaires. Tous les signataires de ce document s'engagent à respecter et appliquer les décisions prises par le Conseil d'Administration de l'AWBB.

En cas de départ anticipé pour une raison autre que disciplinaire ou de force majeure, la somme restante pour l'hébergement de l'année en cours sera due à l'AWBB.

De plus, si le départ intervient en cours de première année, tout l'équipement sportif et textile reçu en début d'année sera à restituer dans les meilleurs délais.

16. Paiements mensuels

La somme de 220€/mois (du mois d'août au mois de juin inclus) est à régler par les parents au comptant dès réception de la facture envoyée par le service comptabilité de

l'AWBB en début de mois, **au numéro de compte AWBB (Belfius Banque) n° BE28 0688 9688 0720** en reprenant en communication celle indiquée sur le document.

En cas de non-paiement du minerval le 15 du mois, un rappel sera envoyé aux parents.

Si le dernier jour du mois concerné, le minerval n'est toujours pas payé, un second rappel est envoyé par recommandé avec injonction de régulariser la situation dans les 7 jours de l'envoi. Les frais du recommandé seront à charge des parents.

Si la situation de non-paiement persiste, l'AWBB se réserve la faculté de récupérer sa créance par toute voie de droit.

En cas de situation financière difficile, les parents sont priés de prendre contact sans attendre avec le responsable du Conseil d'administration, Monsieur José Nivarlet (j.nivarlet@awbb.be)

17. Divers

Les téléphones du Centre ADEPS et de l'AWBB sont des instruments de travail et ne sont pas accessibles aux internes.

18. Newsletters

Tous les vendredis, deux newsletters sont publiées :

- La newsletter du Centre de Formation :
Envoyée chaque vendredi à toutes les adresses emails communiquées par les parents des jeunes, ce courrier reprend les éléments importants de la semaine écoulée, du weekend (noms des sélectionné(e)s, heures de matches et de RDV) et de la semaine à venir.
- La newsletter officielle de l'AWBB :
Envoyée aux personnes qui s'y abonnent gratuitement via le site de l'AWBB, cette newsletter est le seul courrier officiel hebdomadaire de la fédération.

Je soussigné,,

Responsable légal de,

Déclare avoir pris connaissance du Vade Mecum du CFWB et en accepte tous les points.

Fait à

Le

Signature :